

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 12 OCTOBRE 2020**

Sous la présidence de M. Olivier LECERF
M. le Président ouvre la séance à 20H06

SÉANCE PUBLIQUE

Il est procédé à l'appel nominal.

Présents : M. LECERF, Président,
M. BEKAERT, Bourgmestre,
Mme CRAPANZANO, M. ONKELINX, Mme GELDOF, M. GROSJEAN et Mme
STASSEN, MM. THIEL, DELL'OLIVO, Mme ROBERTY, M. DELMOTTE, Mme
TREVISAN, M. ROBERT, Mme DELIÈGE, MM. RIZZO, NAISSE, ANCION,
ILIAENS, Mme HAEYEN, MM. ROUZEEUW, WEBER, MILITELLO, Mme
BERNARD, MM. NOEL, AZZOUZ, LIMBIOUL, MATTINA, BELLI, Mme SERVAIS,
MM. NEARNO, REINA, Mme CARBONETTI, Membres, et M. ADAM, Directeur
général ff.

Excusé(s) : M. DECERF, Mme GÉRADON, Échevins, M. VANBRABANT, Président du Centre
public d'action sociale, M. CULOT, Mmes PICCHIETTI,, KOHNEN et M. VUVU,
Membres.

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020, dernière en date, ayant été tenu à
disposition des membres du Conseil communal conformément aux dispositions légales en la
matière, le Conseil communal, unanime, dispense M. le Directeur général ff de la lecture des
décisions prises au cours de cette séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Directeur général donne lecture de la correspondance :

Nous avons reçu, sur base de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la
Décentralisation, un courriel sollicitant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de
la présente séance Cette demande émane de M. ROBERT et fait l'objet du point 2.

M. VUVU entre en séance

LE CONSEIL,

OBJET N° 1 : Plan de relance économique et de lutte contre la précarité – Covid-19.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement l'article L1122-30 ;

Vu le plan de relance économique et de lutte contre la précarité arrêté par le Collège communal, dans le contexte de la crise sanitaire Covid19;

Vu l'amendement apporté, selon le souhait des différents groupes politiques, à la mesure reprise sous la fiche n° 39 (QUARTIERS – Actions conjointes SLSP), en supprimant la notion d'externalisation induite par la mention d'un marché public, fiche dont le texte devient dès lors : *"Objectif 2021 : réunir la Ville et les SLSP pour établir une mutualisation qui permettrait d'entretenir les parcelles privées/publiques qui bordent les logements sociaux. L'objectif est que l'entretien à la limite des zones"logements sociaux/Ville/domaine public ne se distinguent pas (entretien fluide). Lors d'une première réunion sur le sujet, l'engagement de personnel par la Msison Sérésienne et le Home Ougrén , avec refacturation à la Ville, a été envisagé."*

Vu la décision du collège communal du 2 octobre 2020 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

ADOPTE

les diverses mesures projetées au sein du Plan de relance et de lutte contre la précarité, comme suit :

1. **VILLE -Prime pour le personnel de 1ère ligne**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
2. **VILLE- Engagement & formation personnel**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
3. **COMMERCANTS - Prime de base**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
4. **COMMERCANTS - Prime de fermeture**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
5. **COMMERCANTS – Prime Horeca**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
6. **COMMERCANTS – Prime Employés**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
7. **PME, TPE et indépendants – Prime de base**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
8. **PME, TPE et indépendants – Prime ancrage local**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
9. **PME, TPE et indépendants – Prime employés**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
10. **QUARTIERS – Aménagement urbain (luminaires, mobilier ...)**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
11. **ENFANTS - Application valorisant la communication entre PO et parents**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
12. **ENFANTS - Matériel utile à la valorisation de la communication intramuros**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
13. **ENFANTS - Matériel pour réduire les inégalités sociales**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
14. **ENFANTS - Engagement d'un référent numérique chargé du pilotage du plan**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
15. **ENFANTS - Installation d'un point Wi-Fi par implantation**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
16. **ENFANTS - Gratuité des garderies**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
17. **OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES - Exonérations fiscales**, par 23 voix "pour", 0 voix "contre", 10 abstentions, le nombre de votants étant de 33 ,
18. **BÉNÉFICIAIRES DU RI - Prime**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
19. **CITOYENS – Épicerie sociale**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
20. **USAGERS du CPAS au sens large - Fonds Covid (8 axes)**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
21. **USAGERS du CPAS au sens large – Aide alimentaire**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
22. **ASSOCIATIONS CULTURELLES - Exonération des loyers (09/20 à 12/20)**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,

23. **ASSOCIATIONS CULTURELLES - Exonération des loyers durant Covid**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
24. **ASSOCIATIONS CULTURELLES – Prime de base**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
25. **ASSOCIATIONS CULTURELLES – Prime employés**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
26. **ASSOCIATIONS CULTURELLES – Prime événement annulé**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
27. **ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES – Plan de communication pour les clubs et associations**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
28. **CENTRE CULTUREL – Majoration de la subvention**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
29. **CLUBS SPORTIFS - Exonération des loyers (09/20 à 12/20)**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
30. **CLUBS SPORTIFS - Exonération des loyers durant le Covid**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
31. **CLUBS SPORTIFS – Prime de base**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
32. **CLUBS SPORTIFS – Prime employés**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
33. **CLUBS SPORTIFS – Prime < 20 jeunes**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
34. **CLUBS SPORTIFS – Prime 20 jeunes et +**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
35. **CLUBS SPORTIFS – Prime événement annulé**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
36. **S.I.S. - Subside exceptionnel pour couvrir les pertes liées à la non perception des loyers des cafétérias**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
37. **VILLE – Rénovation du Fort de Bonnelles**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
38. **QUARTIERS - Tonte, élagage de tous les espaces verts stratégiques**, par 20 voix "pour", 13 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
39. **QUARTIERS – Actions conjointes SLSP**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
40. **QUARTIERS – Installation de caméras en hauteur**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,
41. **QUARTIERS – Sanctions administratives**, par 23 voix "pour", 0 voix "contre", 10 abstentions, le nombre de votants étant de 33 ,
42. **VILLE – Programme Renowatt**, par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 33 ,

ADOPTE

par 23 voix "pour", 0 voix "contre", 10 abstentions, le nombre de votants étant de 33 , le Plan de relance et de lutte contre la précarité de la Ville de SERAING.

Intervention de M. RIZZO

Exposé des doléances du groupe MR qui insiste , au-delà du plan, sur le fait qu'un acteur social a été oublié : le secteur libre de l'enseignement.

Réponse de M. le Bourgmestre qui s'engage à étudier la possibilité d'octroyer des aides au secteur.

Intervention de M. ANCION

M. ANCION insiste sur la définition des critères d'attribution des primes.

Réponse de M. le Bourgmestre.

Réponse de Mme CRAPANZANO.

Intervention de M. ROBERT.

Intervention de M. ROBERT

Il souligne la qualité du plan et insiste sur les "oubliés", les ménages en chômage temporaire. Il ne souhaite pas voir procéder aux exonérations de la taxe sur la force motrice, qui feraient la part belle aux multinationales et rejette le recours au privé pour l'entretien des espaces verts.

Intervention de M. le Bourgmestre.

Intervention de Mme CRAPANZANO pour reformuler la fiche " QUARTIERS – Actions conjointes SLSP ". Elle confirme qu'il ne s'agit pas d'externalisation mais de mutualisation.

Intervention de M. ANCION.

Il revient sur les critères d'octroi des primes et demande une évaluation suite à la mise en place des caméras.

Réponse de Mme CRAPANZANO.

OBJET N° 2 : Courriel du 6 octobre 2020 par lequel M. Damien ROBERT, Conseiller communal, sollicite, sur base de l'article L1122-24 du C.D.L.D., l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil communal du 12 octobre 2020, dont l'objet est : "Aide aux travailleurs du site du Centenaire d'Interseniors".

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement l'article L1122-24,

Vu le courriel du 6 octobre 2020 par lequel M. Damien ROBERT, Conseiller communal, sollicite, sur base de l'article L1122-24 du C.D.L.D., l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil communal du 12 octobre 2020, dont l'objet est : "Aide aux travailleurs du site du Centenaire d'Interseniors " et dont voici la teneur :

"Le site du Centenaire, qui occupe 97 travailleurs, va faire l'objet de travaux pour mettre aux normes les chambres des résidents. Des discussions sont en cours pour décider des modalités de ces travaux.

Il y a actuellement 118 travailleurs à la maison de repos et de soins le Centenaire, dont 14 statutaires et 104 contractuels. Parmi ceux-ci, en enlevant les malades, sur les 104 actifs, il y a 12 statutaires et 92 contractuels.

Dans tous les cas, la Direction envisage la réaffectation de 9 travailleurs (5 statutaires et 4 contractuels) sur d'autres sites du groupe durant les travaux. Pour le reste, concernant l'impact social de ces travaux, deux options sont privilégiées par la Direction de l'Intercommunale.

La première serait la fermeture complète du site durant les travaux. Elle serait accompagnée, outre la réaffectation des 9 travailleurs, d'une non reconduction des CDD existants et du chômage économique pour les travailleurs surnuméraires. La perte liée à ce chômage serait, selon cette option, compensé à seulement 50 %.

La deuxième option serait le maintien des 60 lits existants (il y a actuellement 60 lits occupés et 60 lits vides). Elle serait accompagnée du non renouvellement des CDD remplaçant les CDI budgétés.

Dans les deux cas, les travailleurs de la maison de repos, sont clairement impactés et pénalisés. Ces travailleurs, qui ont tout donné pendant la crise du Covid, qui ont été applaudis par la population et qui ont été considéré comme des héros recevraient aujourd'hui en cadeau des pertes d'emploi et pour les autres qui ne seraient pas réaffectés, une perte de salaire importante. Cette option est tout simplement inenvisageable. Ces travailleurs méritent tout autre chose.

Des solutions existent pour éviter ces pertes d'emplois.

Le personnel a accumulé, au fil du temps, un grand nombre d'heures supplémentaires. Le pot d'heure supplémentaires historique n'a jamais été apuré. Et avec la crise Covid, le nombre d'heures supplémentaires a explosé. Nous proposons d'abord une remise de tous les comptes d'heures à zéro.

Nous proposons ensuite le respect du temps de travail des agents à temps partiel et le respect de la législation en matière d'heures complémentaires et supplémentaires.

Nous proposons enfin que le personnel impacté soit affecté en renfort sur tous les sites afin d'alléger la charge de travail des agents qui sont épuisés psychologiquement et physiquement des suites de la crise Covid.

Au cas où ces mesures ne permettraient pas la réaffectation de l'ensemble du personnel impacté par les travaux, nous sommes encore prêts à proposer d'autres mesures. Vu l'importance de l'impact annoncé par les travaux sur le personnel, il nous semble important d'avoir une réponse aux questions suivantes. Vous pouvez par ailleurs les transmettre par écrit avant le conseil communal du 12 octobre. Quelle est la situation précise concernant l'état des heures supplémentaires pour les membres du personnel (fonction, site et service).

Quel est l'état de l'effectif en personnel (fonction, service et site) pour l'ensemble de l'intercommunale.

La Ville, dans son plan de relance, évoque que « le Collège communal se réserve la possibilité d'encore conclure un solde de plus de 2 millions d'euros, en cas de deuxième

vague ou de mauvais résultats des entités consolidées, surtout celles qui ont la santé dans leur objet social. » Interseniors, de même que le CHBA, sont clairement des entités consolidées de la Ville. Nous connaissons tous les difficultés financières du Bois de l'Abbaye qui aura clairement besoin de notre soutien. Nous connaissons aujourd'hui les difficultés importantes auxquelles sont confrontés les travailleurs d'Interseniors, et particulièrement du Centenaire. Dans les projections financières annoncées par la Direction de l'Intercommunale, les mesures envisagées par les travaux d'une durée de trois ans entraînerait un impact financier négatif de 5 millions, peu importe l'option envisagée. Il semble assez évident que les 2 millions d'aide qui pourraient être utilisés pour soutenir le CHBA et Interseniors sont clairement insuffisants. Nos héros de la crise Covid doivent être remerciés au lieu d'être sanctionnés. La commune est-elle prête à revoir sa copie pour éviter les licenciements et garantir le salaire des travailleurs qui devraient éventuellement se retrouver au chômage, tout en garantissant la solidité financière de nos deux institutions ?"

PREND CONNAISSANCE

de la correspondance susvisée.

Exposé de M. ROBERT.

Réponse de M. le Bourgmestre.

Réponse de M. le Président en sa qualité de président d'Interseniors, qui cède temporairement la présidence de la séance à M. le Bourgmestre.

Intervention de M. ANCIEN.

Mme DELIÈGE et M. DELMOTTE quittent la séance

Intervention de M. ROBERT.

La séance est levée à 22h05

ADOPTÉ EN SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2020

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

B. ADAM

LE BOURGMESTRE,

F. BEKAERT

LE PRÉSIDENT,

O. LECERF